



Université Inter-Ages du Dauphiné

**Assemblée Générale
29 novembre 2018**

Compte-rendu

Ouverture de l'Assemblée Générale

Sont élus président de séance, Alain Franco, secrétaires de séance, Anne Desmolliens et Marie-Claude Escoffier, rédacteur Cédric Mazzone, Directeur.

Alain Franco, Président de l'UIAD, ouvre la séance de l'Assemblée Générale à 14h. Il prend la parole pour présenter ses deux parties, une séance extraordinaire relative à une modification des Statuts puis une séance ordinaire comportant le rapport moral, le rapport financier et l'élection des membres du Conseil d'Administration.

Il adresse ses remerciements à Madame Bouillon, représentant Madame Kheira Capdepon administratrice de droit au titre de la ville de Grenoble, Monsieur Alain Bonel et Madame Perrier-Cornet respectivement Président et Secrétaire Générale de l'ASTA, Monsieur Gérard Cognet représentant le Président de l'Alliance Universités Entreprise de Grenoble, Monsieur Malek Bouhouala.

Sont excusés Monsieur Jean-Marc Assorin Président de l'association La courtoisie Française Grenoble, Monsieur Antoine Bach Conseiller Municipal délégué au secteur 2, Monsieur Jean-Pierre Barbier Président du Conseil Départemental de l'Isère, Madame Corinne Bernard Adjointe à la Culture de Grenoble, Madame Laura Bonnefoy Maire de Vinay et Vice-Présidente du Conseil Départemental, Madame Patricia Detroyat Chef du service Protocole, Madame Lise Dumasy Présidente de la Communauté Université Grenoble Alpes, Madame Martine Kholly Vice-Présidente du Département et Conseillère Départementale du Haut Grésivaudan, Monsieur Patrick Lévy Président de l'Université Grenoble Alpes, Madame Mireille Morin Administratrice du Conseil d'Administration de l'UIAD, Monsieur Hervé Provost de la société Orange, Madame Cécile Rocca Maire de Bernin.

Séance exceptionnelle

Point unique : Révision des Statuts

Alain Franco présente les Statuts de l'UIAD modifiés lors de l'Assemblée Générale de novembre 2016 ainsi que les raisons qui ont prévalu aux modifications proposées, relativement mineures, de forme et de fond. Les modifications sont présentées sur un document comparatif joint au dossier remis aux adhérents présents.

Le premier point est celui de l'article 2 qui fait référence à la non-discrimination liée à l'âge et au genre. Alain Franco donne lecture de la motion sur la parité femme-homme élaborée en Bureau et telle qu'elle a été votée en séance du Conseil d'Administration le 16 octobre 2018 (Cf. Annexe 1).

Historiquement, la gouvernance de l'UIAD est majoritairement masculine. Le rapport entre adhérents est actuellement de 1 homme pour 3 femmes. L'objectif est de mettre en place dès l'année prochaine un système électoral qui permette de mettre en œuvre mécaniquement la parité de manière progressive et consensuelle au sein du conseil. Les modalités pourraient ressembler à celles des élections départementales au cours desquelles des groupes de deux personnes, un homme et une femme, font acte de candidature ensemble, tout en étant parfaitement indépendants dans leur engagement.

Le second point concerne la qualité de membre de droit. Alain Franco prend lecture des articles 6.1 et 6.8. Les membres de droit ayant voix délibérative, anciens présidents, personnes en qualité ou représentants de personnes morales sont appelés à devenir de plus en plus nombreux et tout en enrichissant les débats et la gouvernance ce mode de fonctionnement peut affaiblir le poids démocratique des administrateurs élus. Un nouveau statut est donc proposé. Il s'agit de celui du membre consultant permanent à voix consultative dont l'augmentation du nombre ne risque pas de déséquilibrer les votes. Les membres de droit actuels du Conseil gardent leur titre et leur fonction au titre des droits acquis mais pourront, s'ils le souhaitent demander de bénéficier de ceux de membre consultant permanent, moins contraignant en termes d'obligations de vote.

Le troisième point est relatif aux frais d'inscriptions. L'article 6.8 rappelle qu'après 3 mois, la radiation automatique intervient. L'adhérent demeure membre de l'UIAD et donc adhérent, uniquement si la cotisation relative à l'adhésion est acquittée. Cette approche en terme de gestion s'avère nécessaire car l'équilibre financier est un objectif vital.

Alain Franco invite ensuite aux questions et discussions.

Discussion et votes

Question 1

- ⇒ Pourquoi les enseignants bénévoles n'ont-ils pas une cotisation modulée et donc diminuée ?
- Réponse Alain Franco : c'est déjà le cas. Quand on fait partie d'une association, il est normal de s'acquitter de la cotisation d'adhésion.
Le Directeur précise que le coût de l'adhésion d'un enseignant bénévole est modique de 7,50 Euro par an s'il ne suit pas d'enseignements en parallèle ou ne participe pas aux conférences.

Question 2

- ⇒ Une demande de précision et de clarté sur la parité. Existe-il dans le projet de statuts des sièges réservés aux femmes et des sièges réservés aux hommes au Conseil d'Administration ?
- Alain Franco répond par la négative à cette question de principe. Il ne faut pas favoriser le sexisme, c'est-à-dire la ségrégation par le genre contre laquelle ce projet est conçu. Par contre il faut donner l'égalité des chances aux femmes et aux hommes d'être élus.

Question 3

- ⇒ Dans l'article 2, pourquoi la mention « tout moyen » a-t-elle été supprimée ?
- Réponse Alain Franco : l'analyse du groupe de travail a estimé que cette formulation ne convenait pas notamment sur le plan éthique. Le texte a donc été modifié.

Décompte des voix en vue du quorum.

Le quorum n'étant pas atteint, le Président ne peut pas soumettre la modification des Statuts au vote et organisera, dans plus d'un mois selon les statuts une nouvelle Assemblée Générale avec session Extraordinaire au cours de laquelle le quorum ne sera pas nécessaire.

Question 4

- ⇒ Quel est le quorum pour les votes de l'Assemblée Générale en session extraordinaire ?
- Réponse Alain Franco : le quorum est de $\frac{1}{4}$ du nombre d'adhérents. Madame Thérèse Fontaine s'interroge quant à la possibilité de modifier le quorum. Monsieur Robert Didier témoigne du fait que le quorum n'a pas été atteint en 2010.

Le président adresse ses remerciements aux personnes présentes.

La séance extraordinaire est levée à 14h30.

Séance ordinaire

Alain Franco ouvre la séance ordinaire de l'Assemblée Générale.

Point 1 : Rapport moral du Président

Le rapport moral est une tradition importante de la vie associative.

En premier lieu, Alain Franco rend hommage aux derniers Présidents, Monsieur Jean-Pierre Bérout et Monsieur Jean-François de Lagasnerie qui a dû interrompre son mandat précocement pour des raisons de santé. Il évoque la Présidence de Julien-Jacques Saby, particulièrement actif, décédé le 7 février 2017. Sa présidence a marqué les esprits. Un instant de silence est proposé à l'assemblée en sa mémoire ainsi qu'à celle des membres de l'UIAD décédés depuis la dernière Assemblée Générale.

Un hommage est également rendu aux bénévoles ainsi qu'aux gouvernants. Nombre de membres travaillent dans l'ombre pour faire fonctionner notre Université Inter-Ages.

Un hommage est également rendu à Monsieur Michel Soutif disparu en 2017. Une salle d'enseignement lui a été dédiée. Monsieur Robert Didier, ici présent, est également mis à l'honneur pour ses nombreuses années au service de l'UIAD en tant que bénévole et notamment responsable des conférences. Il est reconnu comme la mémoire vivante de l'UIAD.

Alain Franco rend également hommage à tous les adhérents et aux personnels rémunérés du service administratif et de l'enseignement, ainsi qu'aux membres du bureau de 2017, au Directeur et à Rolland Perrin-Cocon qui ont assuré la gouvernance de l'UIAD à la suite du départ du Président Jean-François de Lagasnerie.

Il s'en est suivi l'élection du nouveau Président et celle d'une nouvelle équipe lors du Conseil d'Administration du 28 mars 2018. Lors de ce Conseil ont été présentés le projet électoral du président, l'organisation de la gouvernance, des pôles, des comités et des groupes de travail tout comme la charte des voyages.

Le Conseil d'Administration du 23 mai a permis de faire le point sur les activités tout comme celui du 16 octobre 2018. Le bon fonctionnement de l'UIAD y représente l'objet essentiel.

L'Assemblée Générale est réunie à nouveau. Elle est souveraine. Le Conseil la représente et gouverne l'association par son Bureau et son Président.

Alain Franco adresse ses remerciements à Christiane Sulpice pour ses services à l'UIAD. Elle a quitté ses fonctions d'invitée permanente du Bureau en septembre 2018.

L'UIAD est une université mais aussi une association, un lieu virtuel de partages des connaissances, pour un besoin d'apprendre et de créer. C'est une Université moderne du troisième âge, inter-âges, du temps libre. Elle contribue à ouvrir les portes du savoir et assure la transmission des connaissances.

L'association est un ensemble démocratique régit par la loi 1901 dont le projet associatif est la colonne vertébrale. La mise en œuvre de ce projet associatif sera pilotée par la secrétaire générale Maryse Duc-Goninaz. Ce projet a pour but d'enrichir la vie des membres de l'association et faire bien, faire plus et faire ensemble.

Faire bien, c'est renforcer l'UIAD sur ses bases. Promouvoir les enseignements, la qualité et la bienveillance de l'accueil, valoriser les qualités, les aptitudes et les compétences acquises des adhérents qui le souhaitent.

Faire plus, c'est coller au progrès et à l'innovation, adapter l'offre des cours et des conférences aux besoins, promouvoir l'usage des nouvelles technologies de l'information, renforcer et adapter la communication intérieure et extérieure, faciliter le rapprochement avec les organisations du territoire, favoriser les échanges nationaux et internationaux.

Faire ensemble, c'est écouter et prendre en compte les attentes des membres adhérant à l'UIAD. C'est également associer étroitement Conseil, Bureau, bénévoles, personnels rétribués et opérationnels en mettant en valeur l'esprit associatif et solidaire. L'écoute et la consultation sont de rigueur tout comme l'élargissement de l'accessibilité et le développement du sentiment d'appartenance à la communauté.

Un comité innovation coordonné par Sylvie Charvet a été créé en mars 2018. A côté de la première filière qui depuis plus de quarante ans a forgé l'UIAD sur la notion d'apprentissage, une seconde filière met en avant l'innovation et la créativité. Cinq laboratoires ou « labs » ont été créés dans les domaines de santé, travail-emploi, mémoire, cinéma, et impression 3d.

Un Espace éthique animé par Alain Franco et Danièle Scicluna a également été créé au cours du premier semestre 2018, et une charte éthique adoptée.

Quelques chiffres de l'année 2017/2018, relativement stables, permettent d'apprécier la dimension de l'UIAD avec ses 6 529 adhérents, 11 347 inscriptions dont Antennes, 49 salariés et 300 bénévoles.

Le travail de la gouvernance associe ainsi administrateurs, bureau et direction à travers les commissions de pôle, et les antennes.

Point 2 : Rapports d'activités

Pôle Enseignement :

Alain Marmonier, Vice-Président responsable du pôle Enseignement commente le tableau qui est présenté à l'assemblée. Le recrutement des futurs enseignants intervient l'année précédente, les attentes spécifiques des adhérents sont également recueillies autant que faire se peut. Les ouvertures de cours sont conditionnées par des nombres suffisant d'étudiants. Il faut vérifier l'adéquation des demandes des enseignants pour éviter par exemple une concurrence entre les cours. Pour le déroulement des cours, la commission du pôle enseignement n'intervient pas. En cas de difficultés, les adhérents étudiants font remonter les problèmes.

Alain Marmonier détaille l'organigramme du pôle Enseignement puis la liste des dates des réunions mensuelles. Quarante-quatre nouveaux cours ont été ouverts cette année dont 38 à Grenoble et 6 dans les antennes. Vingt et un enseignants ont nouvellement été recrutés et 6 ont quitté l'UIAD.

Une journée de pré rentrée a eu lieu à Meylan en septembre 2018. Deux conférences ont été dispensées par Loïc Roche, Directeur de GEM et Jérôme Clerc, professeur de psychologie cognitive. L'objectif était de démontrer que l'UIAD peut revêtir les traits d'une organisation apprenante. Ces deux conférences ont été suivies d'ateliers. L'après midi a été consacré à des présentations pédagogiques.

Conférences :

La parole est donnée à Michel Hollard, membre du Bureau responsable des conférences. Les conférences qui existent depuis 40 ans sont une tradition de l'UIAD. Un hommage est donc rendu à Monsieur Didier à ce titre qui en a assuré la coordination pendant 22 ans. A ce jour, 700 inscrits. Des relations avec de nombreuses institutions locales, universités, éditeurs et musées permettent de bénéficier d'interventions de qualité et de haut niveau. Catherine Witomski est la nouvelle responsable des conférences. Un accord de réciprocité avec l'Université Grenoble Alpes permet d'organiser les conférences du jeudi après-midi à l'IUT2.

Pôle des Affaires Intérieures :

Maryse Duc-Goninaz, Secrétaire Générale et responsable du pôle, rappelle que la Commission intérieure est composée de membres du Conseil d'Administration et de bénévoles. Sa mission avec la Direction, l'administration et les bénévoles de l'UIAD consiste à veiller à la bonne marche de la vie associative de l'UIAD. Maryse Duc-Goninaz invite le public à regarder l'organigramme de présentation de la gouvernance (Cf. Annexe 2). Elle commente les activités conduites auprès des bénévoles. La rencontre annuelle des bénévoles qui a regroupé près de 150 personnes a permis de rendre hommage à Marie-Hélène Rey pour son engagement passé à coordonner le comité des bénévoles. Lors de cette rencontre, la présentation de la nouvelle gouvernance a été réalisée en même temps que la distribution du mémento des Bénévoles.

Des rencontres se sont également déroulées avec les bénévoles de l'accueil et des groupes de bénévoles. Le guide pratique des bénévoles accueillantes et un trombinoscope ont été réalisés.

La gestion des ressources humaines s'est illustrée par la mise en place du comité social et économique conformément à la législation en vigueur et l'évaluation des risques

professionnels qui feront l'objet d'un rapport présenté en Conseil en mars 2019.

Depuis 2006, les adhérents non-imposables bénéficient de l'aide de communes pour le paiement de l'adhésion. En outre, l'UIAD s'est engagée sur le plan social à la création d'un comité social dans la perspective de poursuivre l'accompagnement des adhérents au-delà des communes ayant signé une convention (Gières, La Tronche, Meylan, Seyssins). La ville de Grenoble n'a pas pu renouveler la convention d'aide. Par ailleurs des interventions de l'UIAD ont été poursuivies lors de stages de préparation à la retraite. A ce titre des questions sociales, il faut souligner le long travail bénévole d'Eliane Van Appelghem que l'on doit remercier.

Concernant les activités en cours ou à venir du pôle, les sujets sont représentés par la plaquette 2019/2020, la rénovation des premières pages du site internet, la poursuite des interventions pour les stages de préparation à la retraite, la révision du règlement intérieur et la contribution à la mise en œuvre du projet associatif et son suivi.

Pôle des Affaires Extérieures :

La parole est donnée à François Spira, Vice-Président responsable des Affaires extérieures et des territoires. Le pôle comporte trois domaines d'activités que sont les territoires, la communication externe et les voyages et sorties. Les comités se réunissent régulièrement ou à la demande des participants.

Les territoires. Les 3 antennes de la Matheysine, du Sud Grésivaudan et du Vercors ont été visitées au moins une fois. Les statuts des antennes donnent lieu actuellement à l'établissement d'une convention cadre visant à leur reconnaître une position réglementaire au sein de l'UIAD et une reconnaissance de leurs responsabilités et dynamiques autonomes.

L'UIAD a participé au projet VADA conduit par la ville de Grenoble. Des administrateurs d'associations ont été rencontrés pour la conduite d'actions communes. Des responsables d'associations ont également été rencontrés à l'échelle nationale. Une participation à l'Assemblée de l'UFUTA, dont Jacques Rivens a longtemps été secrétaire général a permis de connaître son organisation et son fonctionnement. Au niveau international, l'AIUTA dirigée par un français, le professeur François Vellas regroupe des universités du troisième âge (U3A) du monde entier. L'Université du troisième âge de Shanghai regroupe près de 60 000 adhérents. Alain Franco a participé à l'assemblée générale de l'AIUTA en juin 2018 et a apprécié les nombreux échanges d'expérience possibles.

L'amélioration des relations avec la presse tout comme celle des outils pour les forums, les préparations à la retraite, le renforcement des relations avec l'équipe du blog et celle qui est en charge de la plaquette sont régulièrement travaillées.

D'autres dossiers sont gérés comme la préparation de l'exposition annuelle qui se déroulera en mai 2019, l'organisation du prix littéraire et l'assistance à l'organisation de conférences. Une équipe en charge du sponsoring pour la plaquette est à l'œuvre depuis octobre 2018 pour la recherche de fonds.

Enfin, le comité voyages animé de longue date par Christiane Sulpice s'est illustré par l'application de la charte voyages qui a principalement pour objectif de connaître le niveau de satisfaction des adhérents. Le comité veille également scrupuleusement au respect des règles en matière de sorties.

Pôle Finances, Numérique et sécurité :

Alain Franco rappelle que le rapport financier sera exposé séparément de la présentation du pôle ci-dessous.

La parole est donnée à Rolland Perrin, Vice-Président Assesseur et Trésorier, responsable du pôle finances, numérique et sécurité.

Concernant le domaine du numérique, des améliorations ont été réalisées. Elles sont illustrées par le remplacement des ordinateurs de l'accueil, le changement du câblage du deuxième étage de l'hôtel de Belmont. Le dossier des inscriptions et du paiement en ligne fait actuellement l'objet d'une phase d'études. La mutation sera opérée en deux étapes. Dès la phase d'inscriptions 2019, le processus d'inscriptions à distance sera en principe opérant pour tous les enseignements dont la validation par un enseignant n'est pas nécessaire. Le système sera dédié à tous les enseignements à la rentrée 2020.

Pour 2019, les nouveaux besoins à satisfaire sont la poursuite des travaux de câblage de l'hôtel de Belmont, le raccordement à la fibre optique afin de bénéficier du haut débit et l'évolution du réseau téléphonique.

En termes de sécurité, des réflexions seront également engagées afin d'améliorer les installations existantes notamment pour la visualisation des zones du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Belmont.

L'amélioration des conditions d'accès et de circulation des Personnes A Mobilité Réduite dans les étages est à l'étude. L'installation d'une vidéo surveillance au rez-de-chaussée des deux bâtiments tout comme l'élaboration du plan d'organisation et de mise en sûreté pour établissement recevant du public sont en perspectives dans l'année à venir.

L'alimentation électrique de l'hôtel de Belmont a été modifiée afin d'augmenter la puissance du compteur passage et favoriser notamment la mise en service des rideaux d'air chaud de l'accueil de l'hôtel de Belmont. Le flocage des combles et la pose de robinets thermostatiques favorisera des économies d'énergie et en principe une réduction des coûts de chauffage.

Direction et administration :

La parole est donnée au Directeur, Monsieur Cédric Mazzone. L'UIAD vit par ses activités multiples, au sein desquelles les adhérents ont la possibilité d'apprendre, de connaître et de se rencontrer. Le lien social est un axe fort de cette association dont le nombre d'élèves pourrait encore croître si les conditions le permettent et le favorisent. L'organisation et le fonctionnement de l'UIAD ne doivent pas créer de frein. Ils associent des bénévoles et des salariés et c'est à ce titre, une qualité appréciée du Directeur que d'intervenir dans ces conditions.

Un budget de 160 000 Euro nécessite de s'engager dans une gestion toujours plus renforcée, d'installer ou d'instiller de la structuration, et de mettre en œuvre les procédures les plus légères possibles pour la rigueur et l'équité. L'UIAD recense certains aspects d'une structure entrepreneuriale et apprenante eu égard à son dimensionnement et son étendue. L'esprit d'orientation qualité évoqué en 2017, se pérennise.

Les bâtiments font l'objet d'une attention particulière et sont désormais tous aux normes en matière de sécurité incendie et d'accessibilité. Des travaux sont régulièrement engagés depuis plusieurs années afin de les maintenir dans un état satisfaisant.

La nécessité d'adopter le principe d'anticipation, clé de voûte du devenir de l'UIAD s'impose depuis plusieurs années et se renforce à l'approche d'un environnement de plus en plus concurrentiel.

Le site internet est devenu une vitrine essentielle pour l'UIAD. Il est capital de consacrer du temps et des moyens financiers à cet outil sans quoi l'évolution et le devenir de l'UIAD seraient peut-être incertains.

Le renforcement de la structuration du service administration s'inscrit comme un objectif dans un environnement où la communication est devenue une pièce maîtresse des dispositifs.

La Direction adresse ses remerciements à l'ensemble des membres de l'UIAD qu'ils soient adhérents, enseignants, bénévoles ou salariés.

Discussion sur le rapport moral et rapport d'activités

Question 1

- ⇒ Une adhérente inscrite en cours d'espagnol depuis 6 ans, interroge quant au processus de fermeture des cours à la rentrée universitaire et plus spécifiquement pendant les vacances de la Toussaint lorsqu'un nombre minimum d'adhérents n'est pas atteint. Après avoir exposé son insatisfaction, elle demande combien d'élèves sont nécessaires par cours ?
- Un cours de langue n'est viable qu'à partir de 15 élèves, comme cela a été abordé en Conseil en 2012. Si ce nombre est inférieur, la question du maintien et de la répartition dans d'autres cours se pose. Pour éviter que ces décisions indispensables à la gestion de l'enseignement ne surviennent trop tardivement, le comptage sera fait le 1^{er} octobre à la rentrée 2019.

Alain Marmonier répond qu'un cours de langue est rentable à partir de 15 voire 17 élèves. Certains enseignants de cours de langue ont des déficits annuels atteignant 15 000 Euro. A compter de la rentrée 2019, les décisions seront prises avant le premier octobre.

Alain Franco propose qu'une rencontre soit organisée avec l'adhérente pour expliquer ce point de règlement ;

Bernard Dousson, administrateur en charge de la sécurité, ajoute que le nombre d'adhérents par salle relève du domaine de la sécurité.

Question 2

- ⇒ Un adhérent demande des informations complémentaires sur l'espace éthique. ?
- Alain Franco rappelle l'information à ce sujet dans le dossier des participants à l'assemblée générale et propose d'en débattre ultérieurement si besoin.

Question 3

- ⇒ Quelle est la relation entre l'espace éthique et le médiateur ?
- Le médiateur fait partie de l'espace éthique dont il est membre de droit. Jacques Rivens participe du reste activement aux discussions. Mais sa fonction de médiation est indépendante et reste inchangée.

Question 4

- ⇒ Dans les projets numériques, est-il prévu un accès à internet pour les adhérents ?
- Il s'agit d'un projet souhaitable et souhaité. Mais en pratique les bandes passantes du Wifi installé sont insuffisantes pour l'ensemble des adhérents présents dans les lieux et sont réservées essentiellement aux étudiants d'informatique. Ainsi l'accès à internet « pour tous » ne sera envisageable que lorsque l'accès haut débit ou très haut débit sera acquis, et le Vice-Président Assesseur Roland Perrin-Cocon y fait

allusion dans sa présentation. Mais actuellement les adhérents utilisent plutôt leur accès personnel partagé avec leur smartphone.

Question 5

- ⇒ L'accès au stock du Centre de Documentation Multimédia sera-t-il possible grâce au site internet de l'UIAD ?
- Roland Perrin remercie la personne qui souhaite le consulter et annonce une réflexion en cours à ce sujet.

Vote sur le rapport moral et rapport d'activité

- Contre : 6 dont (1 votant avec 5 pouvoirs)
- Abstention : 0

→ Le rapport moral est approuvé

Alain Franco remercie l'assemblée pour sa confiance et son soutien.

Point 3 : le rapport financier 2017/2018 et le budget 2018/2019

La clôture de l'exercice passé 2017/2018 est présentée par le Vice Président Assesseur et Trésorier, Roland Perrin-Cocon sur écran et dans des documents distribués à tous. Parmi les dépenses nouvelles on note le logiciel de prélèvement à la source.

De façon générale, les recettes progressent de 1% alors que les dépenses ne croissent que de 0,2%. La structure budgétaire fait apparaître 62% charges liés aux Enseignants et 38% Charges autres fonctions.

Le résultat net est de 16 519 Euro. La valorisation du bénévolat fait apparaître un point de la structure. Il est constaté que les adhésions ne permettent plus de couvrir les frais de fonctionnement général, exigence traditionnelle à l'UIAD. De plus, certains équipements ne peuvent pas être amortis car l'UIAD est locataire des bâtiments.

Roland Perrin présente ensuite le budget prévisionnel à venir et délivre quelques informations. L'UIAD fonctionne grâce à aux adhésions et aux inscriptions ; les subventions étant faibles hormis celles du Conseil Départemental de 15 000 Euro. Le budget prévisionnel atteint 164 0901 Euro. Il est établi sur une stabilisation du nombre d'adhérents. L'essentiel des ressources est constitué des adhésions et des recettes des cours.

En conclusion, Roland Perrin affirme que les finances de l'UIAD sont saines car aucun endettement n'est engagé, que le niveau de trésorerie est suffisant et que les dépenses sont maîtrisées. Le niveau de trésorerie est un point positif qui laisse ouverte la perspective de nouveaux projets associatifs.

Alain Franco remercie Rolland Perrin pour cette présentation.

Discussion et votes sur le rapport financier

Question 1

Entre le budget 2016/2017 et celui de 2017/2018, les charges en personnel ont diminué.

Quelles en sont les raisons ?

- ⇒ Roland Perrin répond que des primes avaient été versées en 2016/2017 sur un budget le permettant alors, et cette action n'a pas été reconduite.

Question 2

- ⇒ Le « report à nouveau » augmente régulièrement depuis plusieurs années ? A quelles fins et comment sera-t-il utilisé ?
- Roland Perrin répond qu'il s'agit d'un fond de précaution pris pour l'avenir de la gestion de l'UIAD à travers des provisions (3 mois de salaire, événement imprévu, etc.). Ce n'est en aucun cas un trésor de guerre. Ce mode de fonctionnement a toujours été engagé et suivi par les trésoriers précédents. La nécessité de faire face à des risques s'impose. Alain Franco rajoute que les adhérents et les personnels ne doivent d'abord être préservés des risques.

Question 3

- ⇒ Un adhérent atteste qu'en réalisant des calculs à partir de soldes antérieurs du report à nouveau, une différence de 15 000 Euro apparaît. Qu'en est-il ?
- Roland Perrin répond qu'il faut bien distinguer les résultats du siège de ceux des comptes consolidés. Il n'est pas aisé d'expliciter ceci en séance et il propose d'organiser une rencontre pour vérifier les comptes et vérifier s'il n'y a pas une erreur matérielle sur ce tableau étant entendu que l'ensemble des comptes a été l'objet d'une vérification interne.
 - Alain Franco sollicite l'adhérent pour qu'il veuille bien s'engager dans la vérification des comptes et celui-ci donne son aval.

[Note complémentaire des rédacteurs du présent compte-rendu : Cette recherche effectuée après l'Assemblée Générale a confirmé que la différence notée par l'adhérent lors de sa lecture attentive provient de la provision de 25 000 Euro qui n'a pas été sortie du compte Report A Nouveau pour être affecté au compte Provisions pour risques et charges, d'où pour le Bilan du centre : un report à nouveau de 537 115,66 Euro et des Provisions pour risques et charges de 193 303,37 Euro et pour le Bilan Consolidé : un report à nouveau de 674 297,03 Euro et une Provision pour risques et charges de 193 303,37 Euro. Ainsi et en réponse à la question posée, les résultats tant du Centre que Consolidés ne sont pas affectés par cette opération inter-comptes].

Question 4

- ⇒ Un rapport de commissaire au compte est-il réalisé ?
- Alain Franco répond par la négative au motif du coût induit mais qu'il y est favorable. Une solution intermédiaire est de demander à des adhérents compétents de s'engager dans une action interne de contrôle des comptes, ce qui sera engagé dès que possible.

Question 5

- ⇒ Un adhérent questionne un représentant de la ville de Grenoble quant à la suppression de l'aide sociale à l'adhésion pour les personnes non imposables ?
- Alain Franco explique avoir reçu une lettre de la mairie quant à la suppression de l'aide d'où la création d'un comité social pour y palier en maintenant la somme de 2 500 Euro affectée solidairement sur notre budget, et ne laisser à la charge de l'adhérent que la somme de 43 Euro. Alain Franco rapporte que le Conseil Départemental de l'Isère alloue une subvention de 15 000 Euro par an et la ville de Grenoble doit notifier une subvention de 4 000 Euro. Il s'en félicite et a remercié le Président Monsieur Jean-Pierre Barbier, la Vice-Présidente Madame Laura Bonnefoy et le Conseil Départemental, ainsi que le Maire de Grenoble Monsieur Eric Piolle et le Conseil Municipal.

Votes du rapport financier

Première résolution : Approbation des comptes de l'exercice 2017-2018

- Contre : 0
- Abstention : 18

→ **La première résolution est donc adoptée**

Deuxième résolution : Approbation du Budget 2018-2019

- Contre : 6 (1 votant porteur de 5 procurations)
- Abstention : 0

→ **La deuxième résolution est donc adoptée**

Troisième résolution : Quitus

- Contre : 6 (1 votant porteur de 5 procurations)
- Abstention : 0

→ **La troisième résolution est donc adoptée**

Point 4 : Renouvellement du Conseil d'Administration

Les candidats au Conseil d'Administration sont présentés avec photo et profession de foi dans le dossier distribué aux participants au début de l'assemblée générale. Ils rejoignent la tribune un à un, annoncés et présentés par le président. Treize candidats se présentent pour dix sièges à pourvoir.

Les consignes pour le bon déroulement du vote à bulletin secret ont été transmises à l'Assemblée.

Le vote se déroule ensuite sans incident.

Le président déclare close l'Assemblée Générale 2018.

Compte-rendu réalisé par le rédacteur Cédric Mazzone, Directeur, à partir des notes prises par les secrétaires de séance, Anne Demolliens et Marie-Claude Escoffier, et relu par le président Alain Franco, le vice-président assesseur Roland Perrin-Cocon, et la secrétaire générale Maryse Duc-Goninaz.

Annexe 1 : Motion sur la parité femme-homme

Motion du Conseil d'Administration de l'UIAD du 16 octobre 2018 ayant pour titre

Pour une promotion de la parité femme/homme dans la gouvernance de l'Université Inter-Âges du Dauphiné.

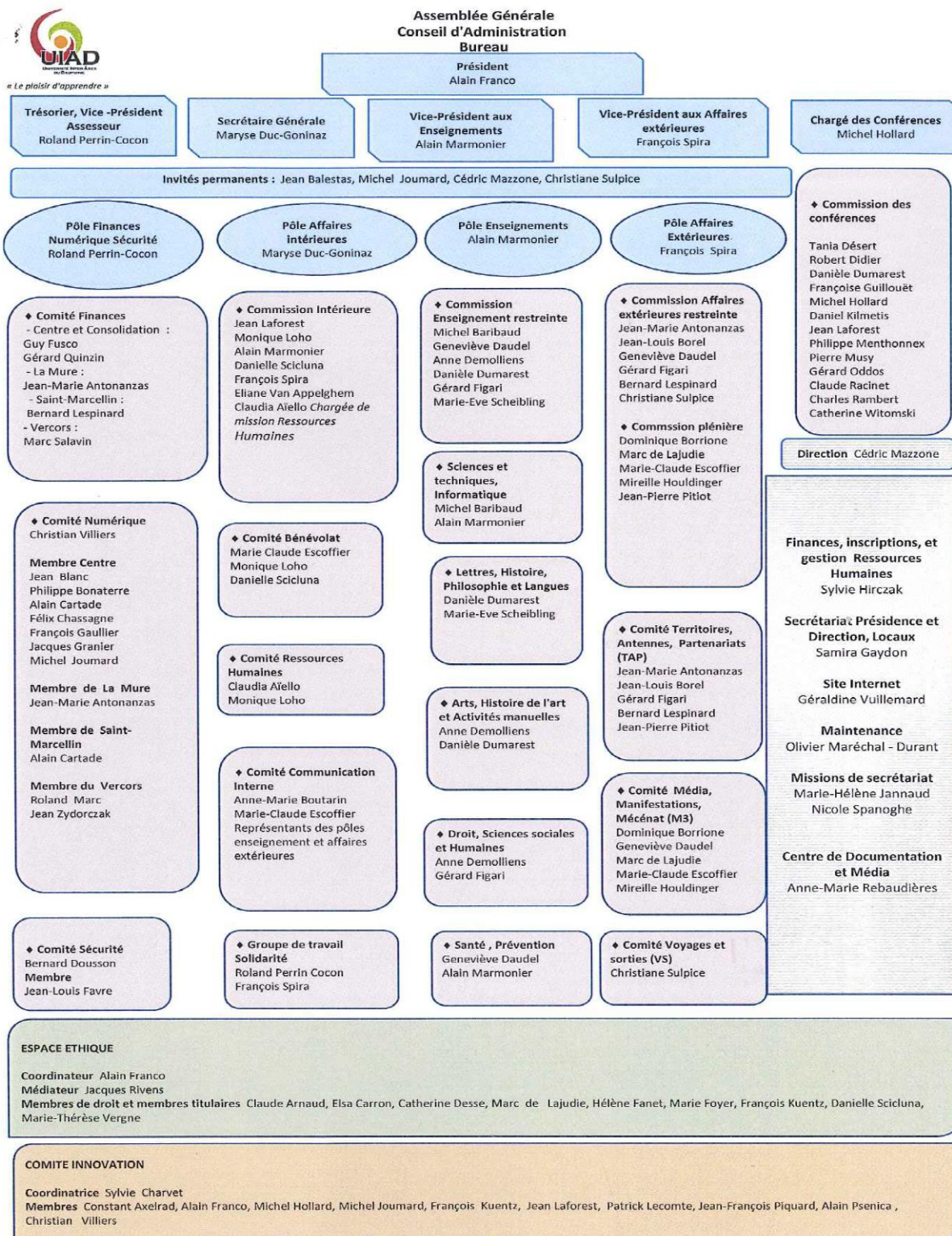
Pour répondre aux exigences sociétales légitimes concernant la parité femme/homme dans les instances dirigeantes, et pour donner suite à l'engagement pris à ce sujet lors du Conseil d'Administration du 7 février 2018, inaugurant le mandat du Président et du Bureau actuels, le Conseil d'Administration de l'UIAD :

- Affirme sa volonté d'avancer vers la parité femme/homme de sa gouvernance en instituant à terme un nombre de sièges d'administrateurs occupés par les femmes et un nombre de sièges occupés par les hommes les plus proches possibles de l'égalité,*
- Décide de mettre en place les modalités électorales permettant la parité femme/homme en évitant une démarche de ségrégation par genre,*
- Respecte les Statuts de l'UIAD, et notamment l'article 2 en ce qui concerne l'absence de ségrégation, et en élisant au sein du Conseil des représentants élus indépendants.*

Cette motion est adoptée par consensus à l'unanimité.

Annexe 2 : Organigramme de la gouvernance - Version Octobre 2018

Organigramme de la Gouvernance



OCTOBRE 2018

Annexe 3 : Elus aux postes d'administrateur

- AUBERT Christian Nouveau candidat, Trésorier
- CHENEVAS-PAUL André Nouveau candidat
- DOUSSON Bernard Nouveau candidat, enseignant bénévole en informatique et en charge de la Sécurité
- FONTAINE Thérèse Nouvelle candidate
- GARRALON-ROBION Marianne Nouvelle candidate
- KUENTZ François Nouveau candidat, enseignant bénévole de Gêrontechnologie
- LEFORT Alain Nouveau candidat, enseignant bénévole de Géographie
- ROCHE Elisabeth Nouvelle candidate
- SCHEIBLING Marie-Eve Nouvelle candidate, membre de la Commission Enseignement
- SCICLUNA Danielle Nouvelle candidate, membre du Comité Bénévolat